

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 6 juin 2016 à 20h. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Dolorès Bouchard, Suzanne Tremblay et messieurs Marius Coté, Alain Jean et Dave Pigeon tous formant quorum sous la présidence du maire Madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Martin Perron Directeur général / secrétaire-trésorier. 12 citoyennes et citoyens assistent à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - 20H

201606-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté, avec dispense de lecture.

201606-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay et résolu par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

201606-03 CORRESPONDANCE

Le directeur-général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du Conseil copie de la correspondance.

201606-04 TOPONYMIE – CHEMIN CIMON

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par madame Dolorès Bouchard et unanimement résolu que la Municipalité nomme le chemin joignant le 3^e rang ouest le « Chemin Cimon » en l'honneur d'Alphonse-Cimon, avec l'autorisation de sa fille Madone Cimon.

201606-05 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET INTERMUNICIPAL SUR L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES ENCOMBRANTS – MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

ATTENDU que Élyme conseil est un organisme à but non lucratif spécialisé dans l'intégration des principes de développement durable;

ATTENDU que Élyme conseil a pour mission de contribuer à concrétiser les principes de DD au sein des organisations et des collectivités par une approche qui favorise la participation, la prise en charge, le transfert de connaissance et la mise en œuvre;

ATTENDU que la gestion des matières résiduelles est un enjeu du développement durable; que l'amélioration de la gestion des encombrants constitue une action du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Rimouski-Neigette et que Élyme conseil a étroitement collaboré avec la SADC de la Neigette à la réalisation de la phase 1 de l'étude ci-haut mentionné;

ATTENDU que l'étude vise des actions au sein de toutes les municipalités du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Alain Jean et unanimement résolu que la Municipalité donne son appui au projet intitulé « Amélioration de la gestion des encombrants sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette – Phase 2 » présenté par Élyme conseil ainsi qu'à sa demande de financement de 11 130\$ adressée au Pacte rural (résiduel de la PNR3)

201606-06 SCIERIE SAINT-FABIEN – CPTAQ – CHANGEMENT DE LIBELLÉ À LA RÉOLUTION 201512-22-1

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Dave Pigeon et unanimement résolu que la Municipalité appuie la demande de la Scierie Saint-Fabien inc. afin d'autoriser une aliénation de lots dans le but d'agrandir l'activité d'exploitation forestière d'une superficie allant jusqu'à 25,5 hectares puisqu'il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité pour la réalisation du projet.

201606-07 VÊTEMENTS DES EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le code de déontologie municipal sur lequel la Municipalité de Saint Fabien s'appuie obligatoirement;

ATTENDU la résolution 201306-010 de la séance de 3 juin 2013 adoptant l'achat de vêtements de la compagnie Arseno de Matane, une entreprise régionale.

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon, appuyé par madame Dolorès Bouchard et unanimement résolu, que la Municipalité octroie trois chandails par année dont tout excédent est au frais du travailleur, une paire de bottes protectrice aux deux ans avec 100\$ de remise et une allocation de 30\$ par paire de pantalon. La commande de chandail est attribuée à Arseno, ayant en sa possession la matrice du logo de la Municipalité ce qui s'avère une économie.

201606-08 ANNULATION DU DOSSIER DE VENTE POUR TAXES - MATRICULE 0351-80-7160

CONSIDÉRANT le calcul erroné des intérêts reliés aux taxes dues du matricule 0351 80 7160.

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par monsieur Marius Côté et unanimement résolu que la Municipalité annule le dossier de vente pour taxes du matricule 0351-80-7160 et qu'une lettre explicative lui soit envoyée.

201606-09 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS RELIÉS À UN DÉGÂT D'EAU – 172, 1^{re} RUE

CONSIDÉRANT les limites des responsabilités de la Municipalité dans ce dossier;

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Dave Pigeon et unanimement résolu que la Municipalité rembourse les frais encourus par le travail d'expertise de la compagnie de plomberie de Robert Deschênes au montant de 475,22\$. La pose d'un clapet n'est pas dispensée par la Municipalité.

201606-10 DEMANDES DE SUBVENTION

201606-11-01 Vieux-Théâtre de Saint-Fabien – Entente de 17 500\$

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par madame Suzanne Tremblay et unanimement résolu que la Municipalité respecte son engagement financier au profit du VieuxThéâtre de Saint-Fabien.

201606-10-02 Ateliers de cuisine du Cercle des fermières – Changement de libellé de la résolution 201505-021

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Alain Jean et unanimement résolu que la Municipalité accorde une subvention de 1 000\$ répartie en deux versements de 500\$ pour présenter quatre ateliers de cuisine offerts à la population par le Cercle des fermières de Saint-Fabien au Pavillon des loisirs.

201606-10-03 Les Loisirs Saint-Fabien – Demande d’un artificier – Fête Nationale 2016

CONSIDÉRANT les responsabilités de la Municipalité de Saint-Fabien encourues par la tenue de festivités sur son territoire;

CONSIDÉRANT l’importance d’assurer la sécurité des citoyens et des bâtiments lors de la tenue d’événements rassembleurs;

CONSIDÉRANT l’émission d’un contrat à un artificier, tel que régi par la Loi fédérale sur les explosifs du Code national de prévention des incendies et la SOPFEU;

CONSIDÉRANT le coût d’un artificier qui dépasse le budget prévu par Les Loisirs Saint-Fabien;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède ni les compétences ni l’expertise pour tenir un feu d’artifices sur son territoire sous sa responsabilité.

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Dave Pigeon et unanimement résolu que la Municipalité n’autorise pas la tenue de feu d’artifices sur son territoire, sous sa responsabilité. Cependant, le projet de formation d’artificier à des personnes dûment nommées pourra être considéré ultérieurement. Pour 2016, le Conseil municipal consent une subvention de 350\$ pour le contrat de jonglerie de feu de l’entreprise Fany Fay.

201606-11 VENTE DE L’IMMEUBLE DU 10, 7^e AVENUE

ATTENDU la date d’échéance de l’avis public qui est échue depuis le 15 mai 2016;

ATTENDU la proposition d’achat déposée par Monsieur André Jean le 13 mai 2016 valable jusqu’au 30 juin 2016.

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Alain Jean et unanimement résolu que la Municipalité accepte l’offre d’achat conditionnel déposée par Monsieur André Jean le 13 mai 2016 et procède à la vente notariée de l’immeuble du 10, 7^eavenue.

201606-12 AFFICHAGE SUR LE SITE DE L’EXPO AGRICOLE DE RIMOUSKI – ENTENTE TRIENNALE

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Dave Pigeon Que la Municipalité renouvelle son entente reliée à la campagne d’affichage d’un panneau d’une dimension de 1’ x 2’ sur le site de l’Expo agricole de Rimouski pour 2016-2018. Les tarifs, taxes non-incluses, sont de 90\$ en 2016 (pour conception) et de 75\$ pour 2017-2018. Un total de 240\$.

201606-13 MOTION DE SYMPATHIE – MONSIEUR LUCIEN BRILLANT

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Alain Jean et unanimement résolu que la Municipalité adopte une motion de sympathie à la famille et aux proches de Monsieur Lucien Brillant, ex-directeur de la sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette, décédé le 10 mai 2016 à l'âge de 64 ans.

201606-14 FÉLICITATIONS À MADAME ALICE FORTIN – MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Alain Jean et unanimement résolu que la Municipalité félicite Madame Alice Fortin qui a reçu le 5 juin 2016 la médaille du Lieutenant-gouverneur, Monsieur Michel Doyon, pour son implication au sein de divers organismes dans la communauté.

201606-15 SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – SOMME PAYABLE PAR MUNICIPALITÉ

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Alain Jean et unanimement résolu que la Municipalité accepte la somme payable de 130 864\$, en deux versements de 65 432\$, le 30 juin et le 31 octobre, pour les services de la Sûreté du Québec sur son territoire.

201605-16 Varia

- Accès handicapés installations publiques
- Autoroute 20
- Compost (suggestion d'endroit : parc industriel)

201605-17 Période de questions

201605-18 Levée de la séance

Monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Alain Jean, lèvent la séance à 20h48

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier